52me Année — Nouvelle série — No 12 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 3 francs 30 Mars 1946.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 135 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 8 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

FILLES-FLEURS et FILLES-PERLES du Quadrille des Ritournelles

(suite et fin)

Filles de Provence et Filles de Sisteron
Qui la portaient aussi la ROBE-FLEUR dit-on...

Eh ! pour une surprise ! çà ! c'est une surprise ! Et ! n'est-ce pas, la photo fut bien prise. Et les voici, devant vous, les Filles-Fleurs, en Robe-Fleur ! Et voici que « Sisteron-Journal » devient ma foi un de nos meilleurs « Illustrés. Que dites-vous de ce cliché ? Oui ou non est-il bien tapé ?...

Modérons toutefois nos points d'exclamation ! et d'interrogation ? et que voulez-vous, en usant a l'excès de ces signes visibles de ponctuation, les poètes veulent simplement vous faire partager ce qui les transporte et les met en délire ; et lorsqu'ils vous voient un peu trop « renâcler » ou rester de glace devant leurs belles phrases...

Je ne vous parlerai plus du 48e ou du 97e Plan d'Urbanisme et pour « y fourrer » à toutes forces du Rêve et de la Poésie, de la grâce et de la beauté. Au lieu donc de me faire houspiller, en me mêlant de ce qui ne me regarde guère, je vais vous ressortir mon couplet ultra lyrique sur la Robe-Fleur des Filles-Fleurs, et je le tenais soigneusement à l'avance et en réserve.

Et avis, comme le publierait à tous les échos *notre Crieur-Trompéteur* ! Avis à tous ceux qui prétendent que notre Sisteron est fini et « ratiboisé » relégué à l'état piteux d'un gros village et redevenu un simple lieu de kermesses à y danser la farandole.

Je vais leur montrer de visu et c'est bien le cas de l'écrire et par ce bon cliché tiré sur nos presses Sisteronnaises, que notre Quadrille des Ritournelles avait renommée universelle et mondiale et qu'il n'était pas une simple bourrée berrichonne ou auvergnate à danser en lourds sabots le jour « d'une vogue » et vous m'entendez bien, une vogue, c'est une fête villageoise de 3e ou de 4e ordre. Les filles de Sisteron, avec leur auréole de Jouvence ont une autre ambition, rendre à notre cité son ancienne gloire et son ancienne primauté car je vais vous prendre à témoin et à l'appui de mon « Dire » de poète, ô vous qui sur les pentes pierreuses du Chemin des Oulettes, aviez rencontré Mlle Bergère en personne, lisant un roman, ohé, ohé, au lieu de tenir en main sa quenouille, et troquant le soir même pour de jolis Souliers de Bal ses grosses chaussures à semelles terreuses et sa robe de Pastoure contre un « ensemble » à la mode, dernier genre, dernier cri et dernier chic. C'est au Dancing-Printania (notre ancien Eldo) qu'elle y venait retrouver ses compagnes. Et voici ce qu'en 1929 ô vous le conservateur de l'Hôtel-Musée de Sévigné, la Marquise, vous écriviez dans ce chapitre délicieux de vos Beautés de la Provence : « A Sisteron, avec Paul Arène ».

« Dans cette Ville si coquette et si singulièrement belle, j'ai déjà fait quelques séjours car je m'y attache davantage chaque fois que j'y reviens et que je m'y arrête, mais l'autre soir, au Café-Dansant du Printania, je les cherchais en vain les Amies de Jean des Figues. Elles n'étaient pas conviées au moderne divertissement... Il y manquait la caprine Roset aux yeux d'agathe et Mlle Reine, sa rivale. J'aurai voulu les revoir en toilettes 1840, mais la mode actuelle permet de se faire une idée de la beauté ou de la laideur des jambes des femmes et peu de spectacles plus mortifiants que de vilaines grosses jambes boudinées et sans galbe et présomptueusement montrées plus haut que le genou...» O impertinent et indiscret Vaudoyer avec quel luxe de détails que je me vois obligé de passer sous silence, vous aviez souligné la sveltesse impeccable des jambes que vous trouviez à votre goût si averti et si difficile. Votre prédécesseur latin parlait, quant à lui, de certaines hanches étriquées, sous les tuniques un peu trop transparentes. Déjà ! déjà ! Mais Sévigné la Marquise et qui n'était pas si pudibonde, malgré ses grands airs solennels, eut été je crois enchantée de vos croustillantes révélations. Mais, voyez-vous çà, ce conservateur de Carnavalet, devenu Directeur du Théâtre Français, qui aurait peut-être été tenté d'engager ici, séance tenante, au pied levé, une accorte Lisette du Jeu de l'Amour et du Hasard et d'autres Soubrettes du répertoire et cette délurée Martine de Molière qui minaudait avec son Gros-René des Précieuses !

Vraiment les Sisteronnaises, non moins fûtées, ont de qui tenir, ô mes Aïeux ! Elles aiment à se dire les sœurs des filles d'Arles.

Quelles sont les cadettes ? quelles sont les ainées ? Ce sont en vérité les sœurs jumelles. N'a pas qui veut les attaches fines et souples, une cheville bien cambrée, ni trop épaisse, ni trop lourde, ni trop rustaude. Les pimpantes et coquettes Sisteronnaises, mais elles sont racées. Elles ont du sang chaud et pur dans les veines, mais aussi du sang bleu et de noblesse, le sang bleu des Vivettes et des Mireilles, des Magalis et des Tant Amades.

Filles d'Arles et Filles de Sisteron se ressemblent, mais la Sisteronnaise en plus de la farandole, peut le danser son Quadrille des Ritournelles en revêtant la Jupe à Ramages et le Châle brodé de la Dulcinée du Cousin Mitre et des « Misés » de notre pays. Les robes à fleurs, mieux que çà, la Robe-Fleur, et quant à celui qui, dans ses juvéniles enthousiasmes parlait des filles poulides et provençales, qu'aurait-il dit, Macassu, des filles de Sisteron que savait si bien courtiser, cajôler, ce cajoulaire de Jean des Figues qui ne rougissait pas de délacer après le corselet de velours noir l'autre corset de satin rose de cette fripone de Roset que Vaudoyer appelait si bien la Caprine.

Filles-Fleurs et Filles-Perles du Quadrille des Ritournelles et dont les musiques anciennes nous font penser à questés Oubades dé Tambourins et des Violouns, ô vous les Filles-Perles et les Filles-Fleurs et qué passave votre teste mutine aux mêmes fénestrouns, vous resterez toujours nos Belles et nos toutes Belles. Honneur à vous. Et en place pour vos Rigaudons. Tournez et tournoyez comme vos ainées. Inclinez-vous galamment et comme dans les anciennes révérences. Vive notre ancien Quadrille ! Il était lui aussi d'une certaine tenue et il n'avait pas le débraillé de ceux que vous savez ! Vive l'ancien Quadrille Sisteronnais en ses costumes d'Antan et lorsque vos cavaliers, Mesdemoiselles, venaient vous donner comme il faut, une main sans rudesse et sans brutalité et sans vous empoigner la taille avec de trop grosses pattes un peu sans gêne. Vive notre ancien Quadrille !

Et puisque nous parlions tout à l'heure des vogues paysannes, n'avais-tu pas, ô bon Jean-Jacques, composé pour celles-ci les accords aigrelets de ton Devin du Village ! et toi, ô tendre Sedaine, et toi, ô doux Grétry des arriettes oubliées, voici qu'il nous semble entendre encore le bruit plaintif du Clavecin, voici que vos romances, désuettes et vieillottes arrivent encore à nos oreilles !...

La Danse n'est pas ce que j'aime, mais c'est la fille à Nicolas et quand je la tiens dans mes bras, mon plaisir alors est extrême ; j'ai peur de la serrer pourtant contre moi-même !... Airs de Grétry ! airs de Sedaine ! airs archaïques et surannés ! airs de romance tendre et que ne détestait pas de soupirer, en son pauvre cœur en peine, la dernière Reine de France au Soir de Trianon...

H. A. S.

Deux Motocyclistes Sisteronnais se tuent dans une collision près de Tallard

Une très grave collision s'est produite Jeudi soir vérs 21 heures 30, sur la route Napoléon, à l'intersection du chemin de la Fouillouse en bordure du camp d'aviation de Tallard, entre un camion militaire du 15e train de Gap et une motocyclette conduite par M. Ginès-Martinez, âgé de 26 ans, d'origine espagnole, demeurant rue Deleuze à Sisteron.

Sur le tand-sad de la moto se trouvait un passager, M. Paul Bessonne, âgé de 41 ans, demeurant rue Droite, à Sisteron, et originaire de Puy-Ste-Réparade.

Les deux véhicules circulaient tous phares éteints lorsqu'une effroyable collision se produisit. La moto percuta de front dans le camion et son réservoir s'étant crevé, l'essence prit feu, enflammant les vêtements du conducteur qui gisait déjà mort sur la chaussée, la poitrine enfoncée et le crâne facturé.

Quant à M. Bessonne, il fut, sous la violence du choc, projeté dans les airs par dessus la cabine du camion et vint s'écraser, le crâne fracturé, sur le plateau du véhicule.

Il expira quelques instants plus tard, malgré les soins prodigués par le Docteur Poteur, de Tallard.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de La Saulce.

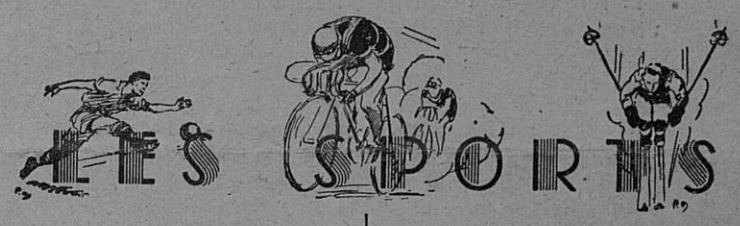

SISTERON-VELO

C.S.J.A. bat Sisteron-Vélo par 6 à 3

Evidemment c'est encore la faute de l'arbitrage, mais je ne m'étendrai pas trop sur ce sujet qui devient exaspérant. La première mi-temps fut que contre Sainte-Tulle et lorsqu'en deuxième mi-temps Ambroggio, cette vieille et sympathique connaissance, fut apppelé par les dirigeants du Cercle pour mener la partie, cela changea heureusement On n'entendit plus un mot sur le terrain et sur les touches, même Blanc G. n'eut plus rien à contester.

Donc en première mi-temps Sisteron est mené par 4 buts à 0, dont 2 irréguliers. En deuxième mi-temps, Gap marque encore sur échappée et mène par 5 à 0. Mais Sisteron parvient enfin à marquer et réussit 3 à peu d'intervalle pour réduire l'écart à 5 à 3. Il reste 15 minutes à jouer et j'ai la nette impression que Sisteron, qui a dominé continuellement et qui a fourni un jeu excellent, peut égaliser et même gagner la partie, lorsque les avants Gapençais, partant du centre et ne trouvant plus personne devant eux, vont marquer un sixième but qui éteint l'ardeur des Sisteronnais.

Sisteron domina, c'est un fait certain ; mais sur les 6 buts Gapençais 4 furent obtenus d'une façon obsolument régulière. A quoi attribuer une telle avalanche de buts avec une défense qui parait très forte, c'est toujours au marquage défectueux. La méthode du W M adoptée par les Sisteronnais ne souffre pas de médiocrité ; pour être efficace elle doit être appliquée d'une façon rigide. Lorsque Sisteron attaque à outrance pour rattraper son retard à la marque il s'ensuit un relachement de la défense que l'adversaire met toujours à profit par quelques échappées concluantes. Autre défaut, les avants ne shootent pas assez. Ils poursuivent trop leur action alors que des essais, même au delà des 18 mètres pourraient aboutir très souvent.

—:—

C.S.J.A. II bat Sisteron II par 1 à 0

Jolie partie de l'équipe seconde qui domina également, mais où la ligne d'avants a les mêmes défauts que son ainée. Les lignes arrières se défendent cependant d'une façon plus heureuse.

—:—

Demain Dimanche, déplacement à Veynes. Départ à 12 h. 30, rue de Provence. Supporters, faites-vous inscrire.

—:—

BASKET-BALL

Même Aubry fait l'éloge de Trémelat et d'Icard. Les dirigeants du Sisteron-Vélo ont donc été bien inspirés en faisant appel à leur bonne volonté pour réorganiser la section de Baskett. Je dois ajouter cependant que l'autre jour, voyant de loin leur entrainement, je trouvais une nette amélioration dans leur méthode de jeu et dans son exécution. M'étant approché, j'en trouvais le responsable, c'était le vétéran Meyssonnier. Nul doute qu'avec ces trois animateurs la Section de Baskett du Sisteron-Vélo n'arrive rapidement à de bons résultats.

—:—

BOULES

Réunion Générale de la Section Boules du Sisteron-Vélo, le Mardi 2 Avril, à 21 heures, à la Mairie.

Ordre du Jour : Renouvellement du Bureau ; Cotisations ; Licences; Concours.

Tous les boulomanes, pétanque, longue, cadre, sont priés d'y assister.

PEDALE SISTERONNAISE

A LEONE Thomas
le Championnat de la P. S.

Dimanche dernier, devant un nombreux public, Léone Thomas a confirmé tous les espoirs mis en lui par ses dirigeants en enlevant de haute lutte le championnat du club.

Voici le classement :

1er Léone Thomas (cycles Payan); 2e Léone Joseph ; 3e Chastel ; 4e Massot.

Le championnat junior revient à Tourniaire (cycles Payan) devant Sénéquier et Mario.

Le Comité de la P. S. adresse tous ses remerciements les plus sportifs au public Sisteronnais.

—:—

Il est à regretter l'accident survenu à Léone Antoine, qui aurait pu être très grave. Il est recommnadé aux parents de surveiller leurs enfants pendant les épreuves. Quoique les sociétés sportives soient assurées contre tous les risques, les assurances payent, mais ne font pas éviter les accidents.

—:—

Pour demain Dimanche, la Pédale Sisteronnaise a engagé les coureurs Guy Henri dans le Circuit du Mont-Agel à Nice et Léone Thomas qui ira courir le Premier Pas Dunlop à Marseille. Nous espérons que nos jeunes représentants se défendront et nous reviendrons avec les succès qu'ils méritent.

SKI-CLUB SISTERONNAIS

Le bureau du Ski-Club Sisteronnais a tenu Mercredi au siège de la Société une importante réunion.

Diverses questions ont été étudiées notamment celle de l'aide aux sociétés sportives locales au moment où s'achève la saison de ski.

Une dernière sortie à Serre-Chevalier est décidée et la date du 7 Avril retenue.

Heureuse du succès remporté par la soirée dansante offerte aux membres honoraires, le bureau décide l'organisation d'un second bal le 11 Mai.

La date du diner dansant réservé aux membres actifs est arrêtée définitivement et fixée au Samedi 27 Avril.

Ebauche est faite ensuite du calendrier de la saison 1946-47 qui doit être placée sous le double signe d'un entrainement progressif et d'un développement d'effectifs. Il faut surtout dit le secrétaire, attirer à nous les jeunes qui seront les coureurs de demain.

Enfin le bureau vote une adresse de remerciements à M. Caillet, restaurateur, qui a offert le jour du Mardi-Gras, un apéritif aux membres de la Société.

—:—

LE BAL DU SKI-CLUB

Le bal que le Ski-Club a offert à ses membres honoraires Samedi, a obtenu le succès qu'il méritait.

Nous avions parlé de réunion dansante à propos de ce bal, préférant à tout autre ce titre plus intime. Et ce fut, en effet, une réunion, une réunion qui a groupé membres actifs et honoraires pour quelques heures dans une atmosphère de sympathie et d'entrain.

Salle agréable, animation, public aimable, ambiance, excellente musique de danse.

Chaque invité a tenu à remercier les dirigeants de la société qui ont été, une fois encore, bons organisateurs.

© VILLE DE SISTERON

A Sisteron ?

Précurseur du printemps, saison des résurrections, sous votre heureuse et courageuse impulsion, notre cher « Sisteron - Journal » réapparait. Il sera, grâce à vous, le lien des cœurs de la Cité, qui sont les cœurs d'une même famille et le foyer où chacun de nous devra chercher la flamme ou la porter.

Pour aviver le feu, j'apporte mes brindilles ;
Genêt sec et lavande et des touffes de thym.
Du sapin le plus haut, voici le tas d'aiguilles,
Voilà, plein mon panier, buis et pommes de pin.

Et, comme il est d'usage, aux pays de Provence
De chanter, quand la flamme éclate à nos foyers,
Je serai le grillon qui module, en cadence,
Les refrains d'autrefois, qu'on croyait oubliés.

Je serai la grand'mère, au coin de l'âtre assise
Qui pousse le sarment et la bûche au foyer
Et rêve, en évoquant du passé, l'âme exquise
Et chante, en balançant le berceau de noyer.

C'est notre rôle, à nous, les vieux, de faire entendre
Les airs anciens d'amour : « La chanson des blés d'or »
Qui fait rêver du pain croustillant, blanc et tendre,
Qu'avec du bon travail, nous mangerons encor.

Et c'est notre devoir, de parler des veillées
Où, tous unis, bravant les rigueurs des hivers,
S'écoulait notre vie, au fil des quenouillées
Et montait notre joie, au choc des verres clairs.

Cité - meurtrie et toujours belle
O Sisteron ! tous tes enfants,
Aussi fiers que ta Citadelle,
Ont déjà travaillé, vaillants,
A panser tes nobles blessures,
Allant au but essentiel,
Par les méthodes les plus sûres
Que dicte l'amour fraternel.

Par lui, regermeront les vallons et les plaines,
Car nous ne voulons pas que les cités lointaines
Disent : « Chez eux, rien n'est changé »
Dans leurs champs délaissés, près des ruines croulantes
Ils dorment, attendant, aumônes abondantes,
Du dur labeur de l'étranger.

C'est par vos bras nerveux, que lèveront encore,
Jeunes, les grains gonflés, portés avant l'aurore
Au patrimoine reconquis,
Sur le rugueux chardon, le chiendent et l'épine,
Par vous, centuplera la semence divine,
Sisteron nourrira ses fils !

Madame L. CHEILAN.

Promenade à Berlin

Durant cette dernière guerre, Berlin était devenue une véritable tour de Babel. Seuls les déportés russes et polonais, qui portaient l'insigne comme les juifs, n'étaient pas admis à circuler dans le centre de la capitale. Mais italiens, tchèques, belges, français, bulgares et bien d'autres races encore, réalisaient un ensemble cosmopolite que la plus grande perspicacité se montrait impuissante à identifier.

Si les français se distinguaient par le port du béret basque, les italiens étaient parfois reconnaissables au teint hâlé de leur visage ; mais pour les autres, il eut fallu un expert en physionomie !

Un jour de Novembre 1943, la tombée de la nuit nous surpris en pleine ville, Bauné et moi. Un mois auparavant, un violent bombardement, détruisant nos baraques, nous avait laissés nus et crus, et les autorités de notre Stalag, pour n'avoir pas le souci de remonter notre garde-robe, nous avaient mis purement et simplement en congé de captivité.

Aussi, est-ce dans l'enthousiasme de ces premiers moments de liberté relative que nous avions couru toute la journée. Et Bauné n'était pas décidé à rentrer. Il voulait à tout prix se payer un spectacle. Comme nous étions à ce moment à près d'une heure de métro de notre camp, nous jugeâmes bon de rechercher un restaurant où nous pourrions nous faire servir un « Stamm » (repas de légumes servi sans carte) et nous le découvrîmes dans un coin de la Schellingstrasse.

La serveuse ne se trompa pas !

— Monsieur Français ?

— Ja, ja.

Elle nous apporta deux soupes de rutabagas que nous avalâmes avec effort.

— Salatt, Monsieur Français ?

Sur notre hochement de tête affirmatif, Fridell revint et nous servit deux portions de salade russe. Cette fois-ci je la bissai et même, si j'avais osé....

La blonde serveuse nous tint compagnie pendant le café. Elle nous expliqua que ses parents tenaient une petite fabrique de boissons gazeuses et que sa mère, restée seule, employait pour son commerce un prisonnier français, tandis qu'elle-même était mobilisée dans ce restaurant. Elle se demandait pourquoi. Elle nous dit encore que c'était de ce prisonnier français qu'elle tenait les quelques mots de notre langue qu'elle employait.

Lorsque j'eus traduit à Bauné ce qu'elle venait de nous dire, Fridell me questionna :

— Qu'est-ce qui est meilleur pour vous, prisonnier ou civil ?

Comme je balançais ma main en signe d'indifférence, ce fut elle qui, se penchant vers nous comme pour une confidence, conclut par ces quelques mots de français :

— Mon prisonnier, à moi, il me dit : C'est tout « merte »...

Bauné tenait à son spectacle et s'impatientait ; mais quand nous fûmes dans la rue, l'obscurité était complète. Nous parvinmes à gagner la station de métro voisine et descendîmes à la Friedrichstrasse où Bauné m'affirmait que se trouvaient des « Kabarett ». Je m'informai auprès de quelques passants s'ils en connaissaient, mais tous me répondirent négativement. Je me souvins alors du « Variété-Kabarett » qui se trouvait tout près de l'entrée principale du Zoo et facilement repérable. Quatre nouvelles stations et nous descendons en face du village des animaux. L'entrée des Variétés est là faiblement éclairée par quelques veilleuses bleues. Mais on nous refusa l'entrée car la salle était comble et le spectacle commencé.

L'avenue était sombre et déserte. Un pas lointain se fit entendre.

— Demande donc un peu s'il n'y a rien d'autre par là, me dit encore mon camarade.

— Ah ! flûte ! fis-je, de guerre lasse, demande donc un peu, à ton tour.

— Mais... comment faut-il dire ?

— Tu demandes : Bitté, mein Herr kennen sie ein kabarett ?

Bauné répéta quelques fois cette phrase et s'avança à la rencontre d'une silhouette qui approchait. A la clarté de la pâle illumination du théâtre, j'aperçus une tête que j'eus prise volontiers pour celle d'un français si ce n'avait été sa casquette bleue à visière. Je vis Bauné qui s'avançait sans méfiance, ému comme peut l'être un français qui va parler pour la première fois à un allemand dans sa langue :

— Bitté, mein Herr, kennen sie ein Kabarett ?

Et l'autre, sans se démonter :

— Ah ! tu sais, mon vieux, moi je ne suis pas du quartier !

G. MANTELLER.

Pour tous vos
ACHATS, VENTES, LOCATIONS
adressez-vous à l'A. S. T. I.
Agence Sisteronnaise
de Transactions Immobilières
1, Place de l'Horloge à SISTERON
Téléphone 205

Chronique Locale et Régionale

Union des Vieux Travailleurs. — Réunion Générale, demain Dimanche, à 17 heures, à la Mairie. Présence indispensable.

Mi - Carême. — La journée de Jeudi, jour de mi-carême, qui fait date dans les annales carnavalesques a été l'occasion de certaines réjouissances réservées aux tout - petits. Ce jour-là, la salle du Casino, gracieusement décorée donnait asile à une multitude d'enfants travestis, avec goût qui, au son d'un piano tenu par M. Dollet, dansaient les rondes enfantines. C'était merveille de voir cette gentille jeunesse se livrer à l'art chorégraphique sous les yeux des mamans et d'un public nombreux à qui il est rarement offert pareille manifestation.

Après le bal, le directeur du Casino, M. Miletto, faisait évoluer sur l'écran les dessins animés à la grande joie de ce jeune auditoire à qui un goûter fut également offert.

La Mi-Carême de cette année fut donc la journée consacrée aux enfants qui profitèrent de cette circonstance pour s'amuser gentiment.

Signalons cependant une voiturette fleurie, venue d'un village voisin, montée par un équipage de marins, qui traversa la ville sous les regards de nombreux curieux et aux applaudissements du public.

En soirée, aux Variétés, un Grand Bal réunissait masques et travestis, danseuses et danseurs, qui tourbillonnèrent jusqu'au matin aux sons du réputé « Mélodia - Jazz » qui, pour la circonstance, avait choisi un répertoire de tout premier ordre avec un orchestre d'élite.

On demande. — Depuis quelques temps nous sommes assaillis par de nombreuses personnes qui nous demandent des locaux vides. Nous ne pouvons leur donner satisfaction puisque nous ne sommes rien dans l'urbanisme, mais nous profitons de la présente circonstance pour demander la création à la Mairie, d'un service gratuit de logements. Nous sommes persuadés que la création de ce service rendra certainement service à des familles qui ne trouvent pas à se loger.

Régimes et Suralimentations. — Les régimes, suralimentations et suppléments de toutes sortes seront servis les Lundi 1er, Mardi 2 et Mercredi 3 Avril 1946.

Les bénéficiaires sont invités à fournir toutes les pièces habituelles.

VIDAL Robert
informe sa clientèle qu'il a repris son métier de CORDONNIER pour toutes réparations.
S'adresser à la Conciergerie du COLLEGE PAUL ARENE.

Recensement. — Les personnes chez qui les feuilles n'ont pas été reprises à ce jour sont priées de les rapporter d'urgence à la Mairie, service du Ravitaillement. Les personnes qui n'auraient pas été recensées sont également priées de se présenter au plus tôt sous peine de ne pas percevoir leurs titres d'alimentation.

Où allons nous diner ?
Où faire un DELICIEUX REPAS ?
à l'HOTEL-RESTAURANT DE LA POSTE, Rue Droite, SISTERON.

Validité des autorisations de circuler pour véhicules automobiles. — Les autorisations de circuler des véhicules utilitaires dont la validité expirait le 31 Mars 1946, sont valables sans formalité, jusqu'au 1er Juillet 1946.

Les autorisations de transport délivrées pour les véhicules qui sortent de la zone fixée sur l'autorisation de circuler restent obligatoires.

Docteur de Garde. — Demain Dimanche, Docteur Niel, rue des Combes.

Pharmacie de Garde. — Demain Dimanche, Pharmacie Charpenel, rue de Provence.

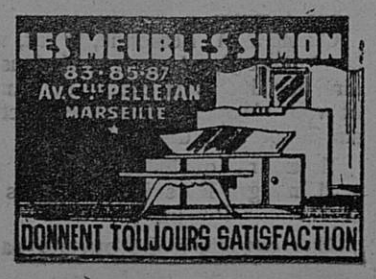

AVIS. — L'Office Départemental des Mutilés communique :

L'Office Départemental des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation, appelle l'attention de ses ressortissants sur les conséquences que doit avoir le décret qui va paraître incessamment au « Journal Officiel » fixant la date légale de cessation des hostilités, sur les Veuves et Orphelins qui se sont, jusqu'à présent, abstenus de formuler une demande de pension.

La promulgation dudit décret aura pour résultat de faire cesser immédiatement :

1° — le paiement de la délégation de solde et de la totalité des allocations pour charges de famille, aux familles des officiers et sous-officiers à solde mensuelle, décédés, servies en vertu du décret du 30 Août 1930.

2° — le paiement des allocations militaires aux familles de soldats décédés, servies en vertu de l'ordonnance du 25 Octobre 1944.

Les Veuves et Orphelins sus-visés risquent de se trouver privés des dites délégations ou allocations sans percevoir en contre-partie la pension à laquelle ils peuvent avoir droit, comme ayants-cause de militaires ou civils décédés, par suite d'évènements de Guerre.

Il est donc urgent pour ces victimes de guerre de se mettre immédiatement en instance de pension :

A) — Pour les ayants-cause de militaires décédés, auprès de la Section Départementale des Pensions, Hôtel de l'Ermitage à Digne ;

B) — Pour les ayants-cause de victimes civiles de la guerre (bombardements ou autres), auprès de la Préfecture, 1e division, 1e bureau.

Ces services leur fourniront tous renseignements et imprimés utiles à la constitution de leur dossier et à la délivrance d'un titre d'allocation provisoire d'attente.

Suppléments aux Travailleurs. — Les travailleurs manuels susceptibles de percevoir les nouveaux suppléments T1, T2, T3, T4, peuvent s'adresser à la Mairie, service du Ravitaillement ou toutes indications leur seront données. Il est rappelé que les entrepreneurs doivent établir l'imprimé règlementaire en double exemplaire et l'envoyer, après visa du délégué ouvrier de l'entreprise, à l'Inspecteur du Travail ou à l'Inspecteur dont dépend la profession. Les artisans feront une double déclaration écrite précisant la nature des travaux effectués et leur numéro d'inscription à la Chambre des Métiers. Cette déclaration devra être transmise aux mêmes organismes que pour les entrepreneurs. Afin de pouvoir bénéficier des suppléments d'Avril, les intéressés sont invités à faire le nécessaire au plus tôt.

MASTIC A GREFFER
Droguerie BERNARD

AVIS. — La Préfecture des Basses-Alpes communique :

Une session d'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle aura lieu en Juin prochain pour le Département des Basses-Alpes.

1° Conditions d'Admission. — Les candidats devront :

a) avoir suivi pendant 3 ans les cours professionnels ;

ou b) avoir 17 ans accomplis au 1er Octobre 1946 ;

ou c) avoir terminé les études, d'une durée de scolarité de 3 ans, dans une école d'enseignement technique.

2° Constitution du Dossier. — Les intéressés devront adresser à la Préfecture des Basses-Alpes (2e division, 2e bureau) avant le 10 Avril 1946, dernier délai, les pièces suivantes :

1) Demande d'admission à l'examen en spécifiant la spécialité choisie.

2) Bulletin de naissance.

3) Certificat attestant que les conditions prévues aux paragraphes a) ou b) ci-dessus sont remplies.

Il est porté d'autre part, à la connaissance des employés des professions commerciales qu'il vient d'être créé des Certificats d'Aptitude Professionnelle pour les spécialités suivantes :

Employé de Bureau ; Employé de Banque ; Employé d'Assurances ; Sténo - Dactylo ; Mécanographe ; Aide-Comptable ; Aide-vendeur étalagiste.

Les candidats pourront s'y présenter dans les conditions mentionnées plus haut.

Un avis ultérieur fera connaître la date précise de l'examen.

Spectacles de la Semaine :
Casino — Albert Préjean dans LES CAVES DU MAJESTIC
Variétés — Bette Davis dans VICTOIRE SUR LA NUIT

ETAT-CIVIL

du 22 au 29 Mars 1946

NAISSANCES

Nicole Louise Marie Caillat, Bg-Reynaud.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Mary Pascal Germain Mélan, cultivateur, domicilié à Sisteron et Paulette Madeleine Ludovine Alphonse, sans profession, domiciliée à Vaumeilh — Louis Ange Dominique Taranger, Maréchal des Logis Chef à Lyon et Aline Sylvie Marie Garcin, employée de bureau, domiciliée à Sisteron.

MARIAGES

André Goret, mécanicien d'automobile et Jeanne Séraphine Chabre, dactylographe, domiciliée à Sisteron.

DÉCÈS

Maria Joséphine Lubin, veuve Imbert, 65 ans, rue Mercerie ; Joseph César Chevalier, 63 ans, avenue de la Gare.

Ford
Camions disponibles
Pour tous renseignements s'adresser
GARAGE MODERNE
Francis JOURDAN
Avenue de la Gare
SISTERON — (Basses-Alpes)

Etude de Me BUES Guillaume
Notaire à SISTERON

VENTE
de Fonds de Commerce

PREMIÈRE INSERTION

Suivant acte reçu par Me Guillaume BUES, Notaire à SISTERON, le vingt cinq Mars mil neuf cent quarante six, enregistré le vingt huit du même mois, folio 48, case 415

Madame Germaine JALABERT, veuve de Monsieur Antoine Marius Jean BACH, demeurant à VOLONNE,

A vendu à Monsieur Alexandre Marius ABBRUZZESE, restaurateur, demeurant à MARSEILLE, 58 rue Ferraty, le fonds de commerce de

Hôtel-Restaurant

dénommé HOTEL-TOURING, exploité à VOLONNE.

Les oppositions, s'il y a lieu, sont reçues jusqu'au vingtième jour, après la seconde publication, à SISTERON, en l'étude de Me BUES, Notaire, domicile élu.

POUR PREMIÈRE INSERTION
BUES, NOTAIRE.

Etude de Me BUES Guillaume
Notaire à SISTERON

VENTE
de Fonds de Commerce

DEUXIÈME INSERTION

Suivant acte reçu par Me Guillaume BUES, Notaire à SISTERON, le douze Mars mil neuf cent quarante six, enregistré à SISTERON, le quatorze du même mois, folio 39, case 293, Monsieur Georges Léonce VAGUE et Madame Charlotte Caroline Marie COUESSE, demeurant ensemble à SISTERON, ont vendu à Madame Marcelle Andrée Lucienne ROMAN, épouse de Monsieur Marcel Jean JULIEN, demeurant à SISTERON, le fonds de commerce de

Dépôt de Teinturerie Nouveautés-Colifichets

exploité à SISTERON, Rue Droite, numéro 65.

Les oppositions, s'il y a lieu, sont reçues jusqu'au vingtième jour, après la présente publication, à SISTERON, en l'étude de Me BUES, Notaire, domicile élu.

L'insertion au *Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce* a eu lieu dans le numéro du treize Mars mil neuf cent quarante six.

POUR DEUXIÈME INSERTION
BUES, NOTAIRE

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON